

Le vingt-six août deux mille vingt à 18 heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Denis REYNE, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs Denis REYNE, Serge COLLOT, Cédric LARROQUE, Stéphane GABILLAUD, Laurent CASTAING, Cédric FRECHAUT - Mmes : Ombeline MERINO, Annick SADLAN, Madeleine TERRADAS.

Excusé(es) : André BOYER, Delphine LUCE

Pouvoir : 2 André BOYER à Mr Denis REYNE ET Delphine LUCE à Ombeline MERINO

Secrétaire de séance Madeleine TERRADAS

1. **APPROBATION COMPTE RENDU DU 10 juillet 2020**

Le compte rendu du 10 juillet 2020 n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. **DÉLIBÉRATION ÉCLAIRAGE PUBLIC MISE EN PLACE DE PRISES ILLUMINATIONS**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place progressive d'illuminations de Noël et présente le devis établi par le SDEEG pour la fourniture et pose de 10 prises guirlandes lequel s'élève à 3.033,39 € HT et 3.601,00 € TTC.

Ces illuminations seront placées de la façon suivante :

- 2 Quartier Damanieu Sud sur la RD 13^{F5}
- 2 Quartiers Foucaud/Lhoste sur la RD 120
- 3 Traversée Mouleyre RD 13
- 2 Quartier le Vic RD 120
- 1 École

Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide financière de 20 % sur le montant hors taxes hors frais de maîtrise d'œuvre soit 567,10 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De faire procéder à l'installation de ces dix prises pour un montant de 3.033,39 € HT soit 3.601,00 € TTC frais de gestion inclus.
- Autorise monsieur le maire à signer les devis correspondants et à demander l'aide financière auprès du SDEEG.

D'autre part, Monsieur le Maire est autorisé à faire l'acquisition de 11 décorations de Noël dans une fourchette de prix de 3.000,00 €.

3. **DÉLIBÉRATION ÉCLAIRAGE PUBLIC EXTENSION LE VIC PROGRAMME 2021**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre la programmation de nouveaux éclairages publics notamment pour des raisons de sécurisation de certaines voies ou espaces et présente le devis établi par le SDEEG, à savoir :

Chemin du Vic (aux abords des propriétés de Mrs MATIAS et BARREAU) pose de deux lanternes 946,00 € TTC (797,00 HT dont 52,14 € frais MO)

Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide financière de 20 % sur le montant hors taxes hors frais de maîtrise d'œuvre soit 148,97 €. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De faire procéder à l'installation de ces DEUX foyers pour un montant de 797,00 € HT soit 946,00 € TTC frais de gestion inclus.
- Autorise monsieur le maire à signer les devis correspondants et à demander l'aide financière auprès du SDEEG.

4. **DÉLIBÉRATION ÉCLAIRAGE PUBLIC REMPLACEMENT LAMPE BOULE PARKING MAIRIE FOYER PROGRAMME 2021**

Monsieur Le Maire présente l'audit réalisé par le SDEEG lequel préconise diverses actions dont la mise aux normes de l'armoire sur le site de la mairie et le remplacement des foyers type boule (interdit depuis 2015) parking mairie. Les travaux sont estimés à :

Mise aux normes armoire 190,00 € HT

Remplacement 8 luminaires entre 2.160,00 € et 3.920,00 € HT en fonction de la solution de performance énergétique retenue. Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide financière de 20 % sur le montant hors taxes hors frais de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De faire réaliser ces travaux en 2021 dont la fourchette de prix estimée ci-dessus s'établit à 2.350,00 €/4.110 € hors taxes et hors frais de MO
- Autorise monsieur le maire à signer les devis correspondants et à demander l'aide financière auprès du SDEEG.

5. DÉLIBÉRATION MISE EN SÉCURITÉ TRAVERSÉE DE MOULEYRE

Monsieur Le Maire indique que la traversée de Mouleyre présente un danger croissant compte tenu du flot de véhicules (voitures et poids lourds) qui empruntent cet itinéraire. Malgré la présence du ralentisseur, un grand nombre d'automobilistes et de chauffeurs routiers ne respectent la limitation de vitesse fixée à 50 km/h.

Après avoir pris l'avis du centre routier départemental deux options de mise en sécurité sont proposées :

- Implantation de feux « récompense », (passe au rouge dès que la vitesse dépasse 50 km/h), cette option nécessite le montage d'un dossier plus contraignant pour solliciter l'accord du ministère de l'intérieur. Le délai est assez long et il n'est pas certain que ce type d'équipement nous soit autorisé.
- Implantation de radars pédagogiques ne nécessitant que l'accord du centre routier départemental, sous réserve du respect des critères techniques définis par ce dernier. Cette deuxième solution est éligible à subvention à hauteur de 40%.

Stéphane GABILLAUD souligne l'absence de trottoir. Monsieur le maire répond qu'après avis du centre routier il y a quelques mois, la configuration se prête très difficilement à un aménagement de bourg compte tenu de l'étroitesse de la voie. D'une part, la création de trottoir nécessite l'expropriation des propriétaires riverains, d'autre part la création de chicanes engendre des nuisances sonores notamment et surtout au passage des poids lourds.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De retenir la mise en place de deux radars pédagogiques
- De demander les devis de fourniture et pose selon les critères techniques retenus par le centre routier départemental
- De demander une aide financière de 40% auprès du conseil départemental de la Gironde

6. DÉLIBÉRATION MODIFICATION FDAEC

Monsieur REYNE, Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds départemental d'Aide à l'Équipement des communes (FDAEC) définies par le Conseil départemental lors du vote du budget primitif 2020. La répartition cantonale prévoit l'attribution à notre commune d'une somme de 11.627,59 euros.

Le champ d'application s'applique à l'ensemble des travaux d'investissement, le financement propre de la commune doit être au moins égal 20 % des travaux HT.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De réaliser en 2020 l'opération suivante :

<u>Acquisition de matériel</u>	<u>Hors taxes</u>	<u>TTC</u>
Renouvellement du camion	20.228,	24.200,
TOTAL	20.228,	24.200,

De demander au Conseil Départemental :

- De lui attribuer une subvention de 11627,59 €

D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante:

- Par autofinancement pour **8.601,17 € HT soit 12.573,17 € TTC**

7. DÉLIBÉRATIONS SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur Le Maire rappelle d'une part que dans sa séance du 2 juin 2020 le conseil municipal avait décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 450 € à la Sté de chasse (ACCA CARDAN), en raison des pertes dues à la COVID 19 et indique avoir été sollicité par l'association ADELFA 33 (étude et prévention de la grêle) pour l'adhésion de la commune donnant lieu à une cotisation 100 € (commune inférieure à 1000 habitants).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De verser une subvention exceptionnelle de 450,00 € à l'ACCA CARDAN
- D'adhérer à l'association ADELFA pour une cotisation annuelle de 100 €

8. DÉLIBÉRATION MODIFICATIONS DE CRÉDITS NUMÉRO 1

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	65	6574		SUBV.FONCT. - ASSOC. ET ORGAN DROITS PRIVES	425,00
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	011	6188		Autres	-425,00

9. DIVERS

- Monsieur le maire indique que l'employé municipal n'aura pas le temps de repeindre la remorque ni de fixer les 2 bancs métalliques. Un devis a été demandé à la Sté multi services le montant est de 400 € TTC. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- Modification emprise chemin rural du Hourcat : Le géomètre a adressé le plan modificatif, une procédure d'enquête publique devra être lancée. N'étant pas prévu à l'ordre du jour et nécessitant une délibération, ce point sera délibéré à la prochaine séance du conseil municipal.
- Aire de jeux : Cédric LARROQUE, Cédric FRECHAUT et Laurent CASTING se proposent de monter et ancre les nouveaux jeux dès qu'ils seront livrés.
- Prévision remplacement Damien qui doit subir une intervention chirurgical mi-novembre, arrêt de travail prévu environ 2/3 mois. Pendant cette période d'absence, le conseil municipal envisage pour l'entretien courant des espaces verts, soit d'engager en CDD le stagiaire qui a travaillé sur la commune du 20/07 au 15/08, soit faire appel à une entreprise privé.
- École : Des petits travaux de mises aux normes électriques sont en cours.
- Foyers : En attente de devis pour fourniture et pose de projecteurs LED à détection automatique.
- Éclairage public Hourcat : Suite à l'orage la cellule qui commande les 3 lampes est hors service. À ce jour aucun des riverains n'a fait de réclamation pour remise en service. Le conseil municipal décide à 9 voix pour et 2 contre (Mrs REYNE et BOYER) de faire remettre en service une cellule qui n'alimentera que le foyer situé sur le domaine public à l'angle du chemin rural.
Concernant la demande qui avait été faite en 2019 pour l'installation d'un éclairage public au niveau de l'emplacement de collecte des bacs OM, le conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité.
- SIRPEP : L'article 4 des statuts va être modifié, il apportera des précisions sur la prise en charge par le SIRPEP ou les communes selon le cas, des dépenses d'entretien et la réalisation de travaux conséquents
- Aménagement hall d'accueil : Monsieur le maire prose au conseil municipal d'aménager un espace accueil dans le hall, (mobilier de bureau-ordinateur-rideau d'occultation sur partie vitrée). Le conseil municipal émet un accord de principe dans la limite de 4.000 € de dépense.
- Secrétariat de mairie : Après examen des candidatures rendues anonymes au préalable, le CV de Mme CASTAING a été retenue par la commission. Elle prendra ses fonctions au mois d'octobre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.